

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26065210***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

06 MAI 2026

GREFFIER WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0785 779 677**

Nom

(en entier) : **Sport Event Promotion**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Ave reine Astrid, 92) à 1310 La
Hulpe**

Objet de l'acte : 1. Synthèse de l'assemblée générale du 01 avril 2026 etant e.a. démission et nomination d'administrateurs au sein de l' Organe d'Administration et décharge aux administrateurs en place 2. radiation/exclusion d'un membre fondateur 3. changement d'adresse du siège social : Clos Fleuri 7 à 1310 La Hulpe

1. L'assemblée générale du 01 avril 2026, valablement constituée conformément aux statuts de l'asbl a :

- (i) donné la décharge totale et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en place,
- (ii) approuvé sans réserve les comptes sociaux des années 2023 - 2024 - 2025 .

L'AG a pris acte de la démission de Monsieur Bastien Mathieu né le 15.06.1988 et domicilié à 6110 Montigny le Tilleul rue des ronces 35 à dater du 23 avril 2025 et nomme dans la foulée comme nouveaux Administrateurs en remplacement de celui-ci Messieurs Philippe Dehaes domicilié Chemin de Bas Ransbeck 58 à 1380 Lasne et Monsieur Constant Bizeul domicilié 49 rue Montmorency à 75003 Paris (France).

Les autres administrateurs (Christophe Dister - Jean Louis Watrice) sont reconduits pour autant que de besoin et l'Organe d'Administration également.

Il s'ensuit une répartition des rôles au sein de l'OA conformément à l'article 20 de statuts comme suit :

Président : Jean-Louis Watrice - Secrétaire : Constant Bizeul - Trésorier : Christophe Dister

2. L'AG - selon les pouvoirs que la loi lui confère- procède à la radiation/exclusion avec effet immédiat des statuts de l'asbl de Monsieur Vincent Stavaux (24.11.1965) , membre fondateur

3. le siège social de l'asbl est déplacé de l'avenue Reine Astrid 92 au Clos Fleuri 7 à 1310 La Hulpe

Jean-Louis Watrice
Adm. Président

Christophe Dister
Adm. Trésorier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).